

Colloque Pierre-Forcier 2018



Pierre Forcier, M.D., FRCSC a obtenu son doctorat en médecine à l'Université Laval à Québec en 1962 et il a complété à Toronto ses études en neurochirurgie en 1969. Après avoir pratiqué cette spécialité durant quinze ans à l'Hôtel-Dieu de

Québec, il entre à la Direction des Services Médicaux et de la Réadaptation à la Société de l'Assurance Automobile du Québec, où il sera rapidement reconnu pour sa grande rigueur dans l'évaluation médicale des blessés de la route. La société des médecins experts du Québec (SMEQ) a eu l'honneur de lui décerner le premier titre de Membre Émérite de la Société (1997).

Soucieux d'améliorer la qualité des expertises médicales requises pas la SAAQ, il a mis sur pied un cours de formation médico-légale individualisé dont il a fait bénéficier quelques 400 médecins au fil des années. À titre de neurochirurgien, il a assuré le suivi de la qualité des expertises et a assidûment secondé les avocats des Services Juridiques de la SAAQ dans la résolution de certaines réclamations litigieuses ou dans leur défense devant les tribunaux. Au moment de son décès survenu brutalement le 5 avril 2006, le docteur Forcier était une autorité reconnue dans le domaine médico-légal au Québec et au Canada ; il est d'ailleurs un des membres fondateurs de la Canadian Society of Medical Evaluators. Il est co-auteur de la seconde édition de « *Independent Medical Examinations for Insurance and Legal Reports* » (Forcier, Lacerte, Hall : Butterworths. LexisNexis Canada Inc. 2004) et du « *Traité d'expertise médico-légale* » (P. Forcier, M. Lacerte. Éditions Yvon Blais, 2006.)

C'est avec respect et reconnaissance pour son œuvre que la Société des médecins experts a décidé de nommer son colloque annuel « Colloque Pierre-Forcier. »

Remerciements

La tenue de cette activité a été rendue possible grâce à une subvention à visée éducative de :

- ✓ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- ✓ Éditions Yvon Blais
- ✓ Financière des professionnels
- ✓ Retraite Québec
- ✓ Société de l'assurance automobile du Québec

La Société des experts en évaluation médico-légale du Québec, grâce à la cotisation de ses membres, a contribué financièrement à la tenue de cette activité.

La présente activité est une activité d'apprentissage collectif agréée (section 1), au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada; elle a été approuvée par la direction du Développement professionnel continu de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Vous pouvez déclarer un maximum de 7,30 heures pour l'activité globale. Les crédits sont calculés automatiquement dans MAINPORT. Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation. En vertu d'une entente conclue entre le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'American Medical Association (AMA), les médecins peuvent convertir les crédits obtenus au titre du programme de MDC du Collège royal en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRAMC. Vous trouverez l'information sur le processus de conversion des crédits du programme de MDC du Collège royal en crédits de l'AMA à l'adresse www.ama-assn.org/go/internationalcmce

Cette activité de formation est admissible aux allocations de ressource prévues à l'annexe 44.

Cette activité est accréditée par le Barreau du Québec.

SOCIÉTÉ DES EXPERTS EN ÉVALUATION MÉDICO-LÉGALE DU QUÉBEC

✉ 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Porte 3000
C.P. 216, Succ.Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G8

☎ 514-350-5149

 www.seemlq.org



13e Colloque annuel Pierre-Forcier

Le consentement et la confidentialité en expertise médico-légale

Vendredi, 23 novembre 2018
7 h 30

Hôtel de l'Institut de tourisme et
d'hôtellerie du Québec (ITHQ),
Salle Mont-Royal
6e Étage
3535, rue Saint-Denis,
Montréal - Québec



Horaires de la journée

7 h 30 Inscription

7 h 55 Mot de bienvenue et présentation de la journée

- Dr Éric Renaud - *Président de la SEEMLQ*

Modérateur : Dr Éric Renaud

8 h 00 Médecine d'expertise et autorégulation. Perspectives du Collège des médecins du Québec

- Dr Ernest Prigent, *Médecine d'urgence - Collège des médecins du Québec*

Objectifs de formation :

- Intégrer les bases de l'autorégulation ;
- Intégrer le processus de plaintes, les conclusions et la prévention ;
- Participer au programme d'inspection et intégrer les observations disponibles ;
- Revoir le Projet de règlement de Développement professionnel continu obligatoire et implanter les modifications nécessaires.

9 h 00 Période de questions

Modératrice : Dre Claude Paquette

9 h 15 Les obligations déontologiques du psychologue en matière d'expertise psycho-légale.

- Mme Élyse Michon, *Psychologue, Psychanalyste*

Objectifs de formation :

- Identifier les articles du Code de déontologie des psychologues en matière de consentement, de confidentialité et de conflit d'intérêts ;
- Reconnaître les différents clients (demandeur, objet du service, payeur, etc) dans une expertise, et les droits de chacun ;
- Appliquer les devoirs et obligations du psychologue dans le cadre de l'expertise psycho légale.

10 h 15 Période de questions

10 h 30 Pause

Modérateur : Dr André Blouin

10 h 45 Les experts : rôles, encadrement et risques médico-légaux

- Dre Lorraine LeGrand Westfall, *Chirurgie générale - Directrice, Affaires régionales - ACPM*

Objectifs de formation :

- Identifier le rôle de l'expert dans les dossiers médicaux légaux ;
- Lister trois risques médico-légaux potentiels pour l'expert médical ;
- Identifier et respecter les règles légales et professionnelles encadrant la pratique de l'expert.

11 h 45 Période de questions

11 h 55 Présentation du membre émérite 2018

12 h 10 Dîner

13 h 10 Réforme fiscale : Modifications et impacts sur la fiscalité des médecins incorporés

- Mme Shan-Shan Chua, *CPA, CGA, DESS Fisc., Pl.Fin. Financière des professionnels*

Objectifs de formation :

- Interpréter l'effet des modifications visant les revenus de placement passifs ;
- Formuler certaines pistes de solutions à mettre en place dès maintenant concernant cette nouvelle mesure fiscale.

13 h 30 Période de questions

Modérateur : Dr Pierre Bleau

13 h 45 Le consentement : au-delà des technicalités

- Dre Gabrielle Grégoire, *Médecine de famille*

Objectifs de formation :

- Situer le consentement dans son contexte historique ;
- Identifier les principales sources éthiques et juridiques applicables au consentement ;
- Reconnaître les contraintes de forme et de contenu applicables au consentement.

14 h 45 Période de questions

15 h 00 Atelier – Formulaire sur le consentement

- Dr Pierre Bleau, *psychiatre*
- Dr André Blouin, *spécialiste en médecine du travail*
- Dre Claude Paquette, *Neuropsychologue*
- Dr Éric Renaud, *Chirurgien orthopédiste*

Objectifs de formation :

- Créer un formulaire de consentement en fonction des apprentissages de la journée ;
- Adapter un formulaire existant selon les objectifs de formation.

16 h 15 Pause

16 h 30 Panel des experts de la journée

17 h 00 Clôture du colloque annuel

Comité scientifique

Dr André Blouin, président, Comité DPC
Spécialiste en médecine du travail

Dr Pierre Bleau
Psychiatre

Dre Claude Paquette
Neuropsychologue

Dr Éric Renaud
Chirurgien orthopédiste